

informations Automne 2022



Chers membres,

Nous sommes très heureux que les membres présents à l'assemblée générale du 11 juin 2022 à l'Akademie für anthroposophische Pädagogik (AfaP) aient accepté l'augmentation de la cotisation des membres avec une forte approbation et une très grande bienveillance. A partir de 2023, le nouveau montant de la cotisation sera de CHF 60 pour les membres individuels et de CHF 75 pour les membres-familles. Pour nous, un seuil important est franchi! Nous vivons des temps difficiles, anthrosana est particulièrement tributaire de votre soutien.

Soutenir les thérapies par l'art

Dans un proche avenir, le soutien de la médecine anthroposophique exigera de beaucoup s'investir et d'engager des capacités. Dans ce contexte, il s'agit aussi de conserver les thérapies anthroposophiques et d'en soutenir les formations. C'est ce qui est ressorti lors de notre assemblée générale dont l'atka (Anthroposophische Akademie für Therapie und Kunst) était l'hôte. Anna-Barbara Hess, administratrice responsable d'atka a incité les membres d'anthrosana à agir en ambassadeurs des thérapies par l'art anthroposophiques à soutenir les formations, afin de contribuer à ce que ces importantes méthodes thérapeutiques ne disparaissent pas. Elles constituent un précieux trésor de la médecine

anthroposophique qui ne doit pas se perdre, même lorsque les temps deviennent difficiles.

Afin de faire l'expérience d'une approche vivante et approfondie dans certains domaines d'application thérapeutique, les membres ont pu participer à deux ateliers de thérapies par l'art proposés à la suite de l'assemblée générale (peinture et art de la parole, musique et modelage).

Le Conseil national veut inclure les médecines complémentaires dans la gestion des pandémies

Dans sa session d'été, le Conseil national a examiné la motion «Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémen-

Ce que vous trouvez en annexe:

- un appel au don ou la facture encore ouverte de la cotisation 2022
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2022
- le prospectus anthrosana
- un bon pour une brochure gratuite de votre choix

taires» déposée par la Conseillère nationale Edith Graf-Litscher. Elle est la présidente de la Fedmedcom (Fédération de la médecine complémentaire) dont anthrosana est membre. Le Conseil national a adopté deux points de la motion. Il demande au Conseil fédéral de nommer au moins un spécialiste des médecines complémentaires dans la Clinical Care Task Force ainsi que dans la Commission fédérale pour la préparation et la gestion des pandémies (CFP). La motion doit encore être délibérée au Conseil des Etats après examen par la Commission de la sécurité sociale et de la santé CE (CSSS-CE).

Rejet de la motion pour la promotion de la recherche sur les remèdes naturels

Mais la Fedmedcom constate aussi qu'il est très difficile de trouver un soutien pour les objectifs de la médecine complémentaire car, actuellement en politique de la santé, tout tourne autour de la réduction des dépenses.

Avec une autre motion, la Conseillère nationale et présidente de la Fedmedcom Edith Graf-Litscher voulait engager le Conseil fédéral à soutenir la recherche sur les remèdes naturels traditionnels pour renforcer le système immunitaire de la population et pour le traitement des infections virales. Le Conseil fédéral a demandé de rejeter la motion. Il ne veut pas soutenir des programmes de recherche spécifiques. Malheureusement, la requête n'a pas obtenu non plus la majorité au Conseil national. Ceci est regret-

De l'expérience à l'évidence: Vademecum de la médecine complémentaire

Le Vademecum de la médecine complémentaire en ligne est un ouvrage de référence qui rend accessible le savoir acquis par l'expérience de manière structurée et évaluée scientifiquement. Le trésor d'expériences de la médecine complémentaire accumulé depuis des siècles peut ainsi être sauvegardé.

En médecine anthroposophique, il existe depuis des années un vademecum des remèdes anthroposophiques dont la première édition est parue en 2008. Se référant à ce modèle, une initiative de la Deutsche Hufelandgesellschaft für ganzheitliche Medizin pour un Hufeland-Vademecum a vu le jour en 2015. En concertation avec la Hufelandgesellschaft, la société suisse de production de médicaments Ceres développe depuis 2019 le Vademecum de la médecine conplémentaire au format numérique. Fin 2022, le Vademecum de la médecine complémentaire sera disponible en ligne. Il sera alors édité sous la responsabilité de la Hufelandgesellschaft Deutschland.

dasvademecum.org

table, car les producteurs de remèdes naturels n'ont pas les moyens de financer des recherches sur les médicaments.

Requêtes inquiétantes au sujet des prestations de la médecine complémentaire

En 2017, une étape importante a été franchie: les médecines pratiquées par les médecins de la médecine complémentaire ont été admises dans l'assurance de base. Malgré cela, à la fin de l'année dernière, le Conseiller national Philippe Nantermod PLR a déposé deux motions ayant pour objet d'exclure l'homéopathie de l'assurance de base et de soumettre à un nouvel examen l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des médecines de la médecine complémentaire. Depuis la Fedmedcom qui se bat contre ces motions a atteint un premier but. Fait réjouissant: le Conseil fédéral soutient la position de la Fedmedcom et demande le rejet de ces motions. Le thème est devenu encore plus actuel avec l'augmentation des primes des assurances maladie. En raison du choc des primes, certains politiciens demandent l'exclusion de l'homéopathie de l'assurance de base. En réalité, en 2021 le montant des prestations homéopathiques pris en charge par les assurances maladie en Suisse était bas, il comptait deux chiffres dans la plage des millions. Le montant total des remboursements de l'assurance obligatoire était de CHF 34 milliards pour la même période. En clair, cela ne permettrait d'économiser que quelques francs par personne et par année.

Changement de système pour les dons d'organes

Mi-mai 2022, le peuple suisse a approuvé avec 60,2 pour cent des voix la modification de la loi sur la transplantation et dit oui au changement du système du consentement explicite en vigueur à celui du consentement présumé élargi. Jusqu'ici en Suisse, une personne devait donner son consentement au don d'organes de son vivant. Dorénavant, avec le consentement présumé élargi, si une personne ne veut pas faire de don d'organes, elle devra le consigner dans le registre fédéral ou dans les directives anticipées du patient. (Si vous ne les avez pas encore ou si vous voulez les actualiser, vous pouvez les commander chez anthrosana). Sans un non formel, on considère que la personne consent à donner ses organes. Les proches seront encore consultés. Ils peuvent refuser le don d'organes s'ils savent ou présument que la personne en question l'aurait refusé. Ce qu'il est important de savoir: si la personne n'a pas exprimé sa volonté et que les proches ne sont pas atteignables ou que la personne ne laisse pas de proches, la loi ne permet pas le prélèvement d'organes ou de tissus même avec le système du consentement présumé élargi. Pour

Déclaration mondiale pour les soins de santé traditionnels, complémentaires et intégratifs

Une communauté internationale de représentants des professionnels de la santé et d'utilisateurs appelle à signer cette déclaration pour les soins de santé intégratifs et centrés sur le patient. Des soins de santé traditionnels, complémentaires et intégratifs sont le garant d'une collaboration respectueuse entre différents systèmes médicaux et différentes professions de santé. Centrée sur l'être humain dans sa totalité, cette déclaration s'engage pour une pratique participative et respectueuse des préférences individuelles, de la diversité culturelle et intègre aussi bien les résultats de recherche actuels et l'expérience clinique que les valeurs personnelles des patients.

La déclaration peut être signée en ligne par des organisations et des particuliers. Comme bien d'autres organisations, anthrosana l'a déjà signée.

La lettre d'annonce et le texte de la déclaration en français ainsi que le lien vers le formulaire de signature se trouvent sur le site d'AREMA Association pour la recherche et l'enseignement en médecine anthroposophique: arema-anthropomed.fr/declaration-mondiale-tcih Version anglaise sur tcih.org

le moment, c'est le consentement explicite qui est encore en vigueur. La nouvelle réglementation avec le consentement présumé élargi entrera en vigueur au plus tôt en 2024 car il faut au préalable encore régler des détails concernant la mise en application avec le droit des ordonnances et créer le registre pour la déclaration de volonté. Une large campagne d'information du public doit être organisée et mise en œuvre. Même si le consentement explicite est encore en vigueur durant un certain temps, chacun est appelé à se confronter à cette question difficile et à prendre une décision. Il est très important d'en informer les proches ou les personnes de confiance.

Vous pouvez consulter notre site internet: une conférence en ligne de Christian Schopper sur le thème «Mort cérébrale et transplantation d'organes» (en allemand) peut être regardée moyennant un don volontaire.

Conférences en ligne disponibles

Nous vous rendons attentifs au fait que toutes les conférences en ligne d'anthrosana sont maintenant disponibles (en allemand) sur notre site internet et qu'on peut les regarder moyennant un don volontaire: anthrosana.ch

Bon pour une brochure gratuite

Comme l'année passée, vous recevez également cet automne un bon qui vous permet de commander une brochure gratuite de votre choix parmi nos nombreuses publications.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce bon est valable pour les brochures en français et en allemand. Vous avez donc la possibilité de faire votre choix parmi un large éventail de publications. Au printemps ou à l'été, vous recevrez à nouveau une nouvelle publication.

Profitez de cette offre! Vous pouvez aussi offrir des publications d'anthrosana à des amis et connaissances.

Pour chaque commande avec ce bon, vous recevez gratuitement en plus les « Directives anticipées du patient » (français/anglais).





















































































Evénements de l'année

Quatre promenades avec René Schwarz dans la «Reinacher Heide» ont permis aux participants de découvrir de très nombreuses plantes médicinales dans les prairies et au bord des chemins. De plus, ils ont pu profiter de l'énorme savoir de R. Schwarz sur leur transformation et leur effet.

Pour la première fois en septembre, anthrosana a organisé avec la spécialiste Brigitte Witzemann un cours sur les enveloppements et les compresses qui a connu un grand succès.

Le 10 mars 2023 au soir, nous proposons une conférence du Dr Christian Schopper, spécialiste en neurologie, psychiatrie et psychothérapie FMH, médecin anthroposophe, sur le thème «Vital ins Alter» (Vieillir en gardant sa vitalité). Cette conférence sera suivie le lendemain par une journée de séminaire. Les membres francophones qui comprennent l'allemand peuvent obtenir plus de renseignements en s'adressant à notre secrétariat.

Nouvelle publication de l'APMA



Notre organisation partenaire en France, l'APMA «Association de Patients de la Médecine Anthroposophique» publie la traduction française de notre brochure anthrosana «Epidémies et immunité – Points de vue sur la crise actuelle». Vous pouvez la commander au moyen du bon ci-dessous.)

Votre don compte

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'appel au don annexé à cette lettre. Chaque don, même modeste, compte et contribue à ce que nous puissions maintenir et développer notre offre et notre engagement pour la médecine complémentaire, en particulier pour la médecine anthroposophique.

En vous remerciant de votre fidélité et de votre soutien, nous vous souhaitons une lumineuse et sereine période de l'Avent et de Noël.

Avec nos cordiales salutations et nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année

Andrea Richter, responsable de gestion

René Schwarz, président

R. Sawot

anthrosana | Postplatz 5 | 4144 Arlesheim | Tél. 061 701 15 14 | info@anthrosana.ch | www.anthrosana.ch Compte pour les dons: PostFinance AG | CCP 40-4545-5 | IBAN CH03 0900 0000 4000 4545 5 | BIC POFICHBEXXX

	Prière de m'envoyer cette brochure gratuite:		
Nom		N°	Titre
Prénom	1		
Rue	1	399	Directives anticipées du patient avec procuration
NPA, Lieu	Prière de m'envoyer d'autres brochures avec une facture :		
E-mail	Nombre	N°	Titre
Date			
			- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	<u></u> _		